



République Française
Ville de Saint-Cloud

Pôle Environnement, voirie et transport

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Toute occupation du domaine public doit faire l'objet d'une demande, 15 jours avant la date de l'occupation.

Celle-ci, dûment signée est à envoyer :

- par télécopie au n° 01.47.11.06.27 ;
- par mail aux adresses demenagement@saintcloud.fr ou espacepublic@saintcloud.fr ;
- par courrier à la direction de la voirie – 13 place Charles-de-Gaulle - 92210 Saint-Cloud.

Lors de sa séance du 19 novembre 2015, le Conseil municipal a instauré les redevances pour occupation privative du domaine public et en a fixé les montants, applicables à partir du 1^{er} janvier 2016 et définis dans le tableau joint à la présente.

Attention

Une autorisation (permis de stationnement, permission de voirie, arrêté) vous sera envoyée si votre demande est acceptée.

La réservation des emprises correspondantes sur le domaine public ne peut se faire qu'une fois l'autorisation accordée. Elle est à la charge du pétitionnaire.

Pour les déménagements uniquement, les agents municipaux déposent au moins 48 heures avant la date indiquée sur l'autorisation des équipements nécessaires à la neutralisation du stationnement. Leur mise en place est à la charge du pétitionnaire.

Je soussigné(e).....
agissant pour le compte de la société
Téléphone (obligatoire) :fax. : Mail :.....
Adresse :
N° de siret de l'entreprise :.....

Demande l'autorisation d'occuper le domaine public pour :

Effectuer un déménagement/emménagement :

Adresse du déménagement si effectué à Saint-Cloud :
.....
Adresse de l'emménagement si effectué à Saint-Cloud :
.....
Dates :.....
Type de véhicule et longueur :.....

Déposer une benne (les dépôts de benne ne sont autorisés que du lundi au vendredi) :

Adresse du dépôt :
Date du dépôt :.....durée de l'occupation.....
Longueur de la benne :
Adresse de la société déposant la benne :.....
Téléphone & fax (obligatoires) de la société déposant la benne :
Mail de la société déposant la benne :
N° de siret de l'entreprise :.....



installer un échafaudage :

Adresse de l'installation :
Type d'échafaudage (fixe de pied, départ sur balcon, roulant) :
Longueur : Largeur : Hauteur :
Saillie : Surface occupée m²
Stockage de l'échafaudage avant montage et après démontage : m²
Date d'installation :
Durée de l'occupation :
Adresse de la société déposant l'échafaudage :
Téléphone & fax (obligatoires) de la société :
Mail de la société :
N° de siret de l'entreprise :

Plan ou croquis coté, faisant apparaître la largeur des emprises laissées libres pour la circulation des usagers, à joindre impérativement.

Installer un sanitaire mobile ou une baraque de chantier (sur roues ou non) :

Adresse de l'installation :
Nombre de sanitaires : Nombre de baraques :
Date d'installation :
Durée de l'occupation :
Adresse de la société déposant le sanitaire/baraque :
Téléphone & fax (obligatoires) de la société :
Mail de la société :
N° de siret de l'entreprise :

Plan ou croquis coté, faisant apparaître la largeur des emprises laissées libres pour la circulation des usagers, à joindre impérativement.

Occuper le domaine public pour une emprise de chantier, du stockage de matériel ou de matériaux :

Adresse de l'emprise :
Surface (m²) :
Date d'installation :
Durée de l'occupation :
Adresse de la société déposant l'emprise/stockage :
Téléphone & fax (obligatoires) de la société :
Mail de la société :
N° de siret de l'entreprise :

Plan ou croquis coté, faisant apparaître la largeur des emprises laissées libres pour la circulation des usagers, à joindre impérativement.

Installer une clôture de chantier, empiétant sur le domaine public :

Adresse de l'installation :
Linéaire de la clôture empiétant sur le domaine public :
Occupation du sol : m²
Date d'installation :
Durée de l'occupation :
Adresse de la société déposant la clôture :
Téléphone & fax (obligatoires) de la société :
Mail de la société :
N° de siret de l'entreprise :

Plan ou croquis coté, faisant apparaître la largeur des emprises laissées libres pour la circulation des usagers, à joindre impérativement.

Photo(s) de la clôture installée à joindre impérativement.

Le.....

Signature :



République Française
Ville de Saint-Cloud

Direction des services techniques

TABLEAU DES REDEVANCES D'OCCUPATION PRIVATIVE TEMPORAIRE

Type d'occupation	Montant de la redevance 2017 (€)	Mode de taxation	Période de taxation	Observations
Occupation du sol (avec ou sans clôture) pour emprise de chantier ou stockage de matériel ou matériaux	18,30	m ²	le mois	Le mois est une période indivisible
Appareil de levage, monte-matériaux monte-meuble, treuil électrique, camion de déménagement, au-delà de deux journées consécutives et de trois places de stationnement par site	50,80	place de stationnement	la journée	La journée est une période indivisible
Clôture de chantier, grillage, barrière	10,30	m	le mois	Le mois est une période indivisible
Échafaudage fixe de pied (surface au sol) ou départ sur balcon (surface en surplomb)	18,30	m ²	le mois	Redevance applicable pendant les trois premiers mois, le mois étant une période indivisible
	81,20	m ²	le mois	Redevance applicable au-delà de la période des trois premiers mois, le mois étant une période indivisible
Échafaudage roulant (surface au sol)	18,30	m ²	le mois	Le mois est une période indivisible
Stockage de l'échafaudage démonté, quel que soit son type	5,10	m ²	la semaine	La semaine est une période indivisible
Étai	12,20	unité	le mois	Le mois est une période indivisible
Benne	50,80	unité	la semaine	Redevance applicable pendant les quatre premières semaines, la semaine étant une période indivisible La semaine s'entend du lundi au vendredi. Pas de stationnement de benne pendant les WE
	152,30	unité	la semaine	Redevance applicable au-delà de la période de quatre semaines, la semaine étant une période indivisible. La semaine s'entend du lundi au vendredi. Pas de stationnement de benne pendant les WE

Sanitaire mobile	304,50	unité	le mois	Redevance applicable pendant le premier mois, le mois étant une période indivisible
	152,30	unité	la semaine	Redevance applicable pendant les quatre semaines suivant le premier mois, la semaine étant une période indivisible
	253,80	unité	la semaine	Redevance applicable pour chaque semaine au-delà des deux périodes précédemment citées, la semaine étant une période indivisible
Baraque de chantier, sur roues ou non	304,50	unité	le mois	Redevance applicable pendant le premier mois, le mois étant une période indivisible
	152,30	unité	la semaine	Redevance applicable pendant les quatre semaines suivant le premier mois, la semaine étant une période indivisible
	253,80	unité	la semaine	Redevance applicable pour chaque semaine au-delà des deux périodes précédemment citées, la semaine étant une période indivisible
Redevance pour occupation du domaine public par des câbles, des conduites, des canalisations : - diamètre ≤ 0,50 m - 0,50 m < diamètre ≤ 1 m - diamètre > 1 m	8,20 15,30 25,40	m	l'année	
Redevance pour occupation du tréfonds du domaine public par des masses	91,20	m ³	l'année	
Redevance pour occupation temporaire du domaine public par des tirants	8,20	m	l'année	
Équipe réduite de 1 à 8 personnes pour tournage de film et manifestations diverses	456,80	tournage	la journée	de 7 h à 20 h
Équipe normale de 9 à 15 personnes pour tournage de film et manifestations diverses	710,50	tournage	la journée	de 7 h à 20 h
Équipe importante supérieure à 15 personnes pour tournage de film et manifestations diverses	1218,00	tournage	la journée	de 7 h à 20 h
Équipe de nuit (de 20 h à 7 h) pour tournage de film et manifestations diverses	2030,00	tournage	la nuit	de 20 h à 7 h
Création d'une entrée charretière	177,70	forfait	à la création	
Étalage	36,60	m ²	l'année	À appliquer au prorata temporis de la durée d'occupation
Terrasse ouverte	36,60	m ²	l'année	À appliquer au prorata temporis de la durée d'occupation et avec un minimum de six mois, du 15 avril au 15 octobre
Terrasse fermée	101,50	m ²	l'année	L'année est une période indivisible

Manifestation commerciale exceptionnelle	1,1	m ²	la journée	La journée est une période indivisible
Alimentation électrique de chantier Occupation du sol par un massif en béton	18,30	m ²	le mois	Le mois est une période indivisible
Faisceau de câbles aériens	1,50	m	le mois	
Barrage de voie de circulation pour des opérations de levage, de livraison, etc...	300,00	véhicule	la journée	La journée est une période indivisible